

Société par actions simplifiées au capital de 5000 euros

Route de Coudoux – Lieu-dit Saint Symphorien

13680 Lançon-Provence

RCS 987 823 366

PROCES VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 décembre à 15h30, les associés de la société A CIEL OUVERT, se sont réunis audit siège sur la convocation, qui leur a été adressée individuellement par la présidence, conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Madame Alexandra RIGOUT, Présidente associée.

Est également présent à l'assemblée Monsieur Éric SANTIAGO, associé.

La présidente constate que les associés présents, possèdent la totalité du capital social et, qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions pour lesquelles elle a été convoquée, conformément aux statuts.

La présidente dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée
- Le rapport du Président

La Présidente déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R223-19 du Code de commerce ont été adressés en même temps que la convocation et tenus à disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fixation de la rémunération de la Présidente

Lecture est donnée du rapport de la Présidente.

La discussion s'engage et diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RÉOLUTION – FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidence décide de fixer la rémunération de :

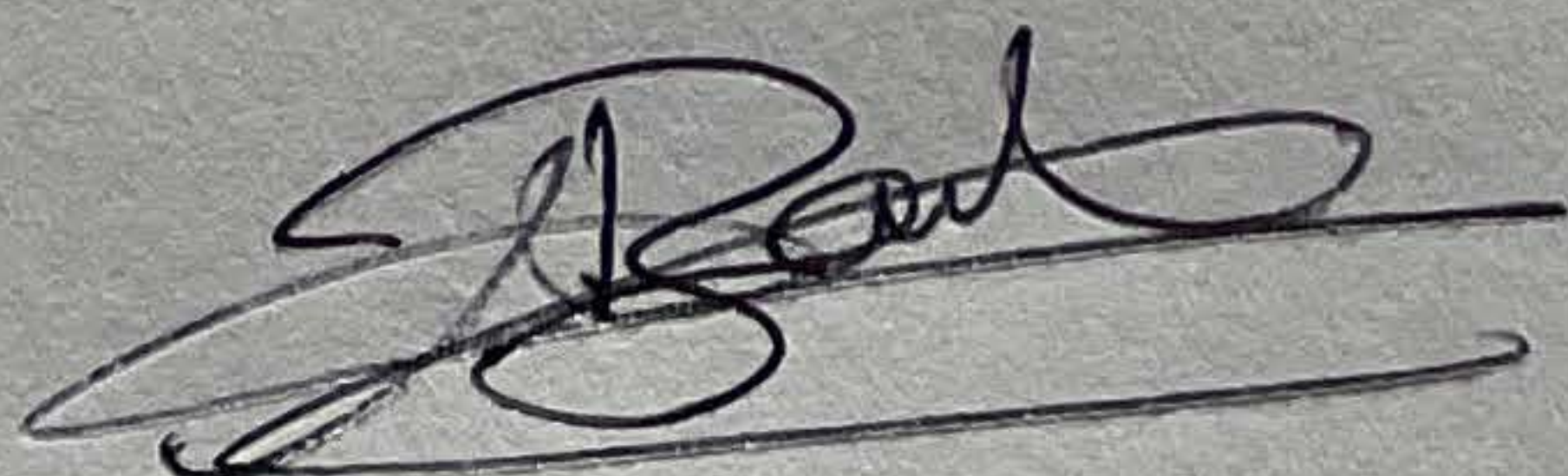
- Madame Alexandra RIGOUT à 0 euros du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 30 juin 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente pour servir et valoir ce que de droit.

Signature



A CIEL OUVERT
2228 Route de Coudoux
Lieu-dit Saint Symphorien
13680 Lançon-Provence
acielouvert13680@gmail.com
RCS : 987 823 366 - FR 249 878 233 66